

PLURIEL (LES)

Bulletin de la section départementale du Calvados du SNUipp
206, rue Saint Jean - BP 53025 - 14 017 CAEN CEDEX 2

Tél. : 0 231 722 925 — Télécopie : 0 231 345 401

courriel : snu14@snuipp.fr • site : <http://14.snuipp.fr>

• Directrice de la publication : Cécile RIBES • Prix du numéro : 5 €
numéro 295 - JANVIER - FÉVRIER - MARS 2016

• Impression par nos soins • CPPAP 0 917 S 07447



Mouvement

p 2 & 3

Collés 4 mercredis

p 5

Salaires p 6

Disposé de l'imbrage CAEN CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DÉPOSÉ LE 23 MARS



Le 31 mars

En Grève!

Oui not' Monsieur, oui not' bon Maît'?

1,2% d'augmentation du point d'indice sur deux ans! $1,2: 2 = 0,6$

Les thuriféraires du libéralisme mondialisé osent même piquer une crise en omettant (volontairement) les dizaines de milliards distribués à leurs amis... pour rien. Et les sociaux-libéraux qui nous gouvernent de jouer les généreux: 0,6 % au mois de juillet donc 0,3 % d'augmentation annuelle: 64,80 € sur l'année pour un salaire de 1800 €; 5,40 € de moyenne mensuelle en 2016! Oubliés le déclasserement criant et reconnu de notre profession, le nombre d'heures de cours supérieur, les effectifs plus importants, les procédures tâtilonnes, ineptes et dévalorisantes, le mépris organisé de la profession à travers des réformes non négociées, mal ficelées et appliquées sans dicement ni intelligence.

5,40 €! Argh! Non not' Maît' en fin de compte j'croys ben que j'avions point besoin d'un os à ronger.

C'est un véritable rattrapage de nos salaires qu' il nous faut et puis tant que vous y êtes d'un peu de respect, mais pas dans les mots, dans les actes.

Le 31 mars disons-le haut et fort! 10 heures 30 — Place St Pierre à CAEN. ♦

André SALAÜN.

Mouvement 2016



Jeu

Projet d'affectation : vérification des barèmes.

Les représentants des personnels SNUipp-FSU seront en possession des projets d'affectation des collègues ce jour-là. Les documents permettent de vérifier les barèmes et de déceler d'éventuelles erreurs.

Le SNUipp-FSU appellera chaque collègue syndiqué par téléphone. ♦

Déclaration du SNUipp CAPD du 26 février **NON** aux règles du mouvement

Déclaration du SNUipp

Lors du groupe de travail, les représentants des personnels du SNUipp-FSU ont participé à un échange dans le cadre d'un dialogue social.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la prolifération des postes à profil. Depuis 2011, ils ont considérablement augmenté dans le Calvados. Alors que le ministère s'est engagé auprès du SNUipp-FSU à limiter ce type de postes, vous voulez ajouter à une liste bien trop longue les écoles J. Guéhenno et A. Freinet sous prétexte d'une organisation spécifique.

Les directeurs et directrices, fonctionnaires de catégorie A, sont pourtant déjà inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus. Quelle légitimité accorder désormais à cette liste?

Par ailleurs les affectations sur postes à profil se font dans l'opacité puisqu'il n'y a pas de barème explicite aux collègues (AGS, ancienneté dans le poste ou dans le type de postes...).

Le SNUipp-FSU a demandé en groupe de travail, pour des postes à exigence particulière, un entretien préalable obligatoire avec les candidats leur rappelant les spécificités de ces postes. Votre réponse a été la publication

d'une note établissant les règles d'attribution des postes à profil avant même la tenue de cette CAPD

ayant pour ordre du jour l'établissement des règles du mouvement.

Concernant les temps partiels, le SNUipp-FSU rappelle à nouveau que la loi prévoit que les enseignantes et enseignants travaillant à temps partiel doivent pouvoir exercer les missions

de l'ensemble des postes, y

compris ceux de direction et de remplacements.

Là encore, aucune prise en compte des remarques des représentants des personnels.

Concernant la phase d'ajustement, ce sont plus de 600 pétitions qui ont été remises l'an dernier à votre prédécesseur, tous les représentants des personnels avaient ainsi porté le profond désaccord de la profession sur la hiérarchisation administrative imposée des vœux géographiques; ils l'ont exprimé à nouveau lors du groupe de travail. Ils avaient quitté la CAPD en début de séance devant le refus du DASEN de donner sa décision au cours de la commission. Le SNUipp-FSU demande une nouvelle saisie des vœux en phase d'ajustement. Mais cette année encore l'administration, focalisée sur la simplification technique et comptable du mouvement répondant aux restrictions budgétaires, choisit d'ignorer les préoccupations des collègues.

Aucune avancée n'est possible en groupe de travail depuis des années: les documents sont remis, quasiment finalisés voire en partie publiés, et seules des modifications à la marge sont consenties.

Le SNUipp-FSU ne comprend plus l'intérêt des groupes de travail ou le comprend trop bien: ne serviraient-ils qu'à afficher un semblant de collaboration entre les syndicats et l'administration?

M. le Directeur académique, le SNUipp-FSU espère que cette première CAPD réinstaurera un dialogue avec une réelle prise en compte des remarques et des attentes de la profession. ♦

Calendrier

31 mars: date limite dépôt des demandes de priorité de mutation au titre du handicap (BOE) et des demandes de cas particuliers.

Du 9 au 24 avril: saisie des vœux dans SIAM.

12 mai: groupe de travail de vérification des barèmes, des bonifications au titre du handicap et des situations particulières.

2 juin: CAPD résultats du mouvement.

1^{er} juillet: groupe de travail d'affectation des enseignants sans poste à l'issue du premier tour.

30 août: groupe de travail d'affectation des enseignants entrant dans le département ou sans affectation à l'issue des deux tours.



Fiche de contrôle syndical Mouvement 2016

NOM – PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

FONCTION – POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE – MAIL

NOMINATION À TP NOMINATION À TD DEMANDE DE CAS PARTICULIER

DÉPART EN FORMATION CAPA-SH OPTION

CAPSAIS ou CAPA-SH OPTION

LISTE D'APTITUDE DIRECTION CAPIPEMF

BARÈME = AGS + BONIFICATIONS

AGS (non plafonnée) au 31 DÉCEMBRE 2015: 1 POINT PAR AN

Enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE): OUI NON

Exercice en éducation prioritaire (supérieure ou égal à 50 %) 5 ans
(y compris les écoles non RRS avant leur entrée en éducation prioritaire): OUI NON

Exercice dans une école sortant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015: OUI NON

Priorité de direction pour intérim toute l'année,
poste demandé en premier voeu (inscription sur la liste d'aptitude indispensable): OUI NON

Priorité pour exercice à TP en ASH sans formation (au moins 50 %),
sur le même poste demandé en premier voeu (priorité après les personnels spécialisés): OUI NON
150 points pour le voeu demandé: (préciser le poste)

Directrice ou directeur victime d'une fusion d'école: OUI NON

Victime de la carte scolaire: OUI NON

Commission de vérification des barèmes le jeudi 12 mai

Les élus du personnel vérifient votre barème et vos bonifications. Remplissez la fiche de contrôle syndical et retournez-la au :

SNUipp – B.P. 53025 - 14017 CAEN CEDEX 2 – avant le 12 mai.

Complétez la fiche sur internet : <http://e-mouvement.snuipp.fr/14>

Permanences au SNUipp-FSU 206 rue Saint Jean :

ouverture du serveur de samedi 9 avril au dimanche 24 avril.

Du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 10 h 00 – 12 h 30
Du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 9 h 00 – 17 h 30



Adhésion 2015-2016

Rappel : 66% de déduction fiscale
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM
NOM DE JEUNE FILLE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE

FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL



INSTITUTEUR

PROFESSEUR DES ÉCOLES

PEGC

AUTRES SITUATIONS

Echelon	INSTIT Adjoint	INSTIT Direction 2 à 4 classes INSTIT Coordinateur – IMF INSTIT Adjoint spécialisé	INSTIT Direction 5 à 9 classes INSTIT Conseiller pédagogique	INSTIT Direction 10 classes et plus INSTIT Direction spécialisée	PE Adjoint	PE Direction 2 à 4 classes PE Coordinateur – IMF PE Adjoint spécialisé	PE Direction 5 à 9 classes PE Conseiller pédagogique	PE Direction 10 classes et plus PE Direction spécialisée	PE Hors classe	PEGC Classe normale	PEGC Hors classe PEGC Classe exceptionnelle	Disponibilité Congé parental	Retraités Instituteurs	Retraités Professeur des écoles	Etudiant (M1, M2), Assistant d'Education, EVS, AVS	PES
Ech 1											182	104	104	106	30	106
Ech 2											194					
Ech 3					118	125	129	132			206					
Ech 4					125	131	135	138	190		219					
Ech 5					131	138	142	145	205		232					
Ech 6					139	146	150	152	218	125						
Ech 7					147	155	159	161	231	131						
Ech 8	125	132	136	139	158	165	169	171		137						
Ech 9	131	128	142	145	168	175	179	182		144						
Ech 10	139	146	150	153	181	188	193	195		152						
Ech 11	152	160	164	167	195	202	205	208		162						

MONTANT
DE VOTRE
COTISATION €

Collègues à temps partiel :
quotité à appliquer sur le montant de
l'adhésion :
 50 % 75 % Autre
(préciser)
.....

PAIEMENT
COMPTANT PAIEMENT PAR
PRÉLÈVEMENT

Les prélèvements s'effectuent de octobre à juin inclus.
Nombre de prélèvements mensuels possibles : 9

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 206, rue Saint Jean - Boîte Postale 53025 - 14017 CAEN CEDEX 2.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : Merci de joindre un RIB

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Date :

Signature :

SNUipp Calvados - B.P. 53 025 - 14017 CAEN CEDEX 2



Se syndiquer, c'est agir !

Se syndiquer, Un acte militant !

Tenir informée la profession, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Education, telles sont les orientations du SNUipp-FSU. Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp 14 et garantissent ainsi son indépendance. Les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

Sans syndiqués, Pas de syndicats !

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (du Calvados et de France), c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp en le rejoignant.

Abyssus abyssum invocat

L'abîme appelle l'abîme.

De renoncements en renoncements, ceux qui osent encore se réclamer de gauche en viennent sans rire à nous expliquer qu'il faut pouvoir licencier plus facilement pour travailler, que le chômage de masse serait lié à un frein moral des « employeurs » à embaucher, et pas au délabrement d'un système économique mis en coupe réglée par des entités financières hors de contrôle et une politique monétaire de gribouille. Dans sa fuite en abysse notre gouvernement ose défendre une loi dont l'objet principal est de détruire le Code du travail, les trente-cinq heures, d'inverser la hiérarchie des normes juridiques qui protège les salariés et d'organiser la concurrence de tous contre tous en nous promettant que ce sera beaucoup mieux ainsi. Le Medef en rêvait, les socialistes l'ont fait.

Et après le Code du travail? Le statut de la Fonction publique évidemment! Les hostilités ont d'ailleurs déjà commencé avec les déclarations de M. Macron. Ballon d'essai? Déclaration intempestive? Peu importe, l'idée est bien là. Ce pays doit définitivement rentrer dans le rang du libéralisme échevelé. Et comme la psychologie est importante dans l'art de la guerre ce seront les socialistes qui feront le même travail que Thatcher en Angleterre ou Schröder-Hartz en Allemagne. Le discours est le même: « Il n'y a pas d'alternative! » Après un coup pareil il faudrait normalement un sacré bout de temps à la gauche pour se reconstruire.

Peu importe donc que nous soyons ou pas touchés directement par cette loi travail, elle n'est qu'un début à une longue série de régressions sociales dont nous serons tous tôt ou tard les victimes. C'est ensemble et sans tergiverser qu'il faut dès à présent nous y opposer car notre unique force face à ces puissances c'est le collectif, le commun. ♦ **André SALAÜN.**

Collés 4 mercredis, ça ne passe pas !*

Notre mercredi après-midi, c'est LA soupape dans notre semaine devenue continue. Alors, quand tombe l'ordre de travailler 1 mercredi sur 2 après les vacances pour rédiger le plan de projet d'école et des fiches-actions, ça ne passe pas. Ces 4 ½ journées correspondraient à la journée de solidarité et à la deuxième journée de pré-rentrée de l'année en cours : et bien NON, ça ne passe pas !

Depuis longtemps, la rentrée est passée ; et on a consacré plus que la seule journée de pré-rentrée à la préparer... Depuis longtemps, nos 2 ½ journées de « solidarité » sont positionnées (voire utilisées). Depuis longtemps, le cadrage du nouveau projet est attendu : l'urgence encore une fois d'une rédaction en quelques semaines ne fait donc pas sens. Le SNUipp Calvados, interpellera le DASEN sur cette

Carte scolaire 2016

Le SNUipp-FSU a dénoncé pendant des années les suppressions des maîtres spécialisés RASED et des postes de remplaçants ; la réimplantation de 5 postes à besoin éducatif, notamment postes RASED, ainsi que 12 postes de brigade, montre bien leur importance.

La création de 10,5 postes « plus de maîtres que de classe » et « dispositifs d'accueil moins de trois ans » ainsi que 2 demi-postes enseignement de l'allemand, répond aux orientations ministérielles.

Le projet prévoit la disparition de 26 postes classe dans le Calvados : 72 fermetures et 46 ouvertures. Certes, le nombre d'élèves attendus dans le Calvados est en baisse, mais on voit bien le choix de l'administration de ne pas diminuer le fameux indicateur E/C (nombre d'élèves par classe), baisse pourtant indispensable, entre autre, pour améliorer les conditions d'apprentissage et la réussite de tous les élèves. ♦ **Laurence GUILLOUARD.**

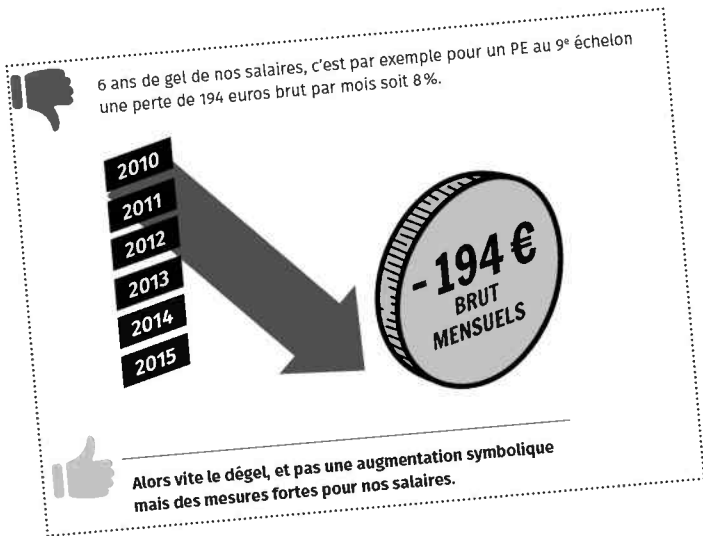


Le SNUipp-FSU 14 a décidé d'offrir un numéro de ContrePied à chaque adhérent-e actif-ve du Calvados. Ce ContrePied donne surtout à voir une EPS vivante, inventive, émancipatrice, qui s'ancre dans la culture physique, sportive et artistique dès l'école maternelle. Au travers de comptes rendus de pratiques en élémentaire et maternelle, de regards de professionnels ou de chercheurs, il montre bien la continuité des problématiques entre premier et second degré. Possibilité pour les non-syndiqué-es et les écoles de le commander en ligne au prix de 12 €. <http://www.epsetsociete.fr/-Contrepied->

organisation, mais rappelez à votre IEN que votre priorité, c'est la réussite de votre « fin d'année » et la préparation de « la rentrée 2016 » (avec de nouveaux programmes) et que vous avez déjà respecté vos obligations réglementaires de service ! ♦ **Laurence TOUROULT.**

* Dates départementales : les mercredis 20 et 27 avril après-midi + les mercredis 1er et 8 juin après-midi.

Salaires : enfin le dégel mais pas encore le printemps



Le rendez-vous salarial du 17 mars a rendu son verdict. Le salaire des fonctionnaires va finalement être dégelé et bénéficier d'une petite revalorisation de 1,2 % en 2 fois (0,6 % au 1^{er} juillet 2016, puis

Tout cela reste largement insuffisant. Le contentieux salarial est loin d'être réglé pour l'ensemble des fonctionnaires et de manière spécifique pour les enseignants du primaire dont la faible rémunération est pointée du doigt.

0,6 % au 1^{er} février 2017).

Après six ans de blocage de nos salaires et un passif s'élevant à près 8 %, on sort enfin du gel du point d'indice. Nous constatons surtout que notre pression constante et nos mobilisations, notamment le 26 janvier dernier, ont obligé le

Nous continuons de demander la tenue d'autres rendez-vous « salaires » qui permettent d'aboutir à un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat. Dans le même temps, il est urgent de régler la situation des enseignants du primaire dont la faible rémunération est soulignée rapport après rapport. Améliorer nos carrières et porter l'ISAE à 1200 euros (à parité avec l'ISOE du second degré) est plus que jamais d'actualité alors que vont s'ouvrir des discussions dans l'Éducation nationale.

gouvernement à réévaluer son hypothèse de départ d'un maintien du gel ou d'une augmentation symbolique de 0,3 %.

Pour autant, il s'agit plutôt d'un « micro dégel », très en deçà des attentes des collègues, et dont les effets ne seront pas visibles immédiatement sur leur fiche de paye. Il faudra attendre juillet pour bénéficier d'un premier petit coup de pouce, puis février 2017 pour le second.

Ce sont ces demandes que nous allons continuer de porter à travers de multiples initiatives qui prendront des formes diverses dans les départements: interpellation des parlementaires, rassemblements, conférences de presse, grèves... ♦

